

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 792

Artikel: A propos d'un plébiscite féminin

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

La démocratie, participation de tous au gouvernement

Etudiant, dans la « Nouvelle Revue de Lausanne », la situation créée par l'abstentionnisme des électeurs — dont la moitié à peu près ne vote pas, même s'il s'agit de questions ou d'élections de grande importance pour l'avenir du pays — M. Marcel Chantrens, instituteur à Montreux, expert pour les examens pédagogiques des recrues, relève qu'un des principes essentiels de la démocratie, au sens étymologique du mot démocratie, c'est la participation de TOUS au gouvernement de l'Etat.

Ce que M. Chantrens n'ajoute pas, c'est que les femmes sont comprises ou devraient être comprises dans ce « tout » et que tant qu'elles continuent d'être écartées de la vie publique, bien empêchées d'y prendre une part active, notre démocratie n'est qu'une demi-démocratie.

On pourrait même dire que c'est une tyrannie, puisque environ 300 000 électeurs, sur un total d'un million, en chiffres ronds, imposent leur décision à quatre millions d'habitants !

S. B.

GENÈVE

Multiples activités de la section
Le plan des grands travaux

L'activité de l'association genevoise a été fortement stimulée par la période d'élections que nous venons de traverser. Après les élections au Conseil national, nous avons eu, sur le plan cantonal, le renouvellement du Grand Conseil. Une lettre personnelle a été adressée à chaque candidat pour lui demander quelle était sa position à l'égard du suffrage féminin. Comme les réponses reçues sont fort suggestives, elles feront l'objet d'un article spécial, d'ici peu.

Nous voulons parler aujourd'hui, plutôt de la conférence de M. le conseiller d'Etat Casati sur le programme des grands travaux, à la Salle Centrale.

La présidente, Mlle Kammacher présente le conférencier en montrant tout l'intérêt du sujet pour les femmes aussi qui bénéficieraient, selon le cas, des transformations apportées à notre ville, à nos édifices publics et qui sont appelées, tout comme les hommes à financer les dits travaux, sans toutefois être consultées quant aux dépenses engagées.

M. Casati dans le préambule de son exposé assura, qu'à son avis, les femmes auraient en effet le droit de dire leur avis et, si elles ne jouissent pas encore de leurs droits politiques, elles peuvent toujours venir demander des éclaircissements sur les dépenses engagées.

Les grands travaux prévus par le plan sont les suivants :

1. Hôpital cantonal, reconstruction par étapes,
2. Logements pour économiquement faibles,
3. Aéroport, agrandissement, améliorations,
4. Réseau routier,
5. Remaniements parcellaires,
6. Bâtiments d'Etat, réfections,
7. Institut de physique,
8. Prison,
9. Sanatorium genevois, clinique de Bel-Air.

Ces projets considérables ont été élaborés pour faire face à une crise possible dans notre économie. Il vaut en effet beaucoup mieux donner du travail plutôt que des allocations de chômage. Pour l'instant, on n'a entrepris que les travaux urgents. Si une crise survient on aurait un programme tout prêt.

M. Casati accepta de répondre ensuite à quelques questions qui lui furent posées par des auditrices qui désiraient savoir ce que l'on projetait pour les bâtiments des écoles secondaires, pour un marché couvert, etc. N'est-il pas naturel que des mères et des ménagères s'enquerraient aussi de semblables détails ? Même si le chroniqueur d'un de nos quotidiens juge oiseux de tels propos ?

La présidente, interprète du public, remercia chaleureusement le conférencier de son bel exposé et de la complaisance avec laquelle il répondit aux diverses questions.

Le plébiscite cantonal féminin

Les suffragistes et d'autres sociétés féminines ont été invitées à envoyer des déléguées auprès de la Commission du Grand Conseil qui étudie le projet de plébiscite de M. Léon Nicole. Elles ont présenté le point de vue exposé ici à maintes reprises. Nous n'y revenons pas et attendons la discussion devant le Grand Conseil.

Nos suffragistes à l'œuvre

La voix du Tessin

Mme Rovelli parlant le 18 novembre à Lausanne, attirera l'attention de la conférence des présidentes sur l'intérêt que suscitent les articles du Procureur Gallachi, dont nous

Quel est donc le grand problème qui pourrait avoir une profonde résonance dans l'âme populaire ?

Les progrès économiques créent le bien-être, mais ne contentent pas l'esprit.

Toutes vos activités tendant à augmenter la richesse, sont des moyens, pas des buts.

Le but est « l'élevement de la communauté sociale, la perpétuelle augmentation de l'activité et de la liberté humaine » (Croce).

Elever la femme, mère, épouse, fille, sœur, à la dignité de citoyenne, à la plénitude de la vie civique dans ses devoirs et dans ses droits, arracher la femme à l'état de sujétion où elle a été placée depuis des siècles par l'égoïsme masculin, lui donner le sentiment joyeux et austère de pouvoir participer au pouvoir politique dans les assemblées de la commune, au Grand Conseil, dans le Gouvernement, dans les Tribunaux, dans les bureaux officiels à égalité avec les hommes et selon ses mérites, voilà un grand problème capable d'allumer les cœurs, de stimuler, d'insufler dans la jeunesse la passion pour l'enrichissement spirituel du pays.

Si chaque père, si chaque mari, chaque frère, voulait arrêter un moment sa pensée sur la condition d'infériorité civique dans laquelle les hommes tiennent leurs femmes, mères, épouses, sœurs, filles, leurs femmes qui sont le soleil et la décoration du

avons commencé depuis quelque temps la publication (et dont nous sommes heureux de pouvoir poursuivre ici la traduction.

foyer, les consolatrices dans la douleur et les malheurs, les travailleuses des champs, combien d'entre eux arriveraient à se rendre compte de l'énormité de cette iniquité et de la nécessité de se lever d'une âme généreuse pour briser ce privilège masculin.

Car il s'agit d'une question de liberté, il s'agit de donner à la République des forces actives nouvelles, conscientes, de donner du sang frais aux administrations publiques, fatiguées et usées.

Le problème est d'introduire dans la vie publique tessinoise plus de cinquante mille électrices (notez bien, plus de la moitié de la population !), qui de la famille, de l'école, de l'exemple, de l'expérience, ont reçu le viatique suffisant pour entreprendre la grande œuvre de rajeunissement du Pays.

L'homme affairé, plongé dans les préoccupations matérielles, ne se rend pas toujours compte du trésor d'énergies latentes qui git dans l'âme des femmes, car il n'y pense pas.

Je supplie chaque homme de faire un sérieux examen de conscience, de se poser cette question, et d'y répondre avec sincérité et bonté : « Pourquoi la femme qui est au centre de la famille ne devrait-elle pas être sur le même pied que l'homme, lui qui, pour maintes raisons, est éloigné ou insouciant ou absent, absorbé comme il l'est par la lutte pour le pain quotidien ? »

A propos d'un plébiscite féminin

Dans l'allocation qu'il a adressée, le 14 novembre, aux participants à un cours d'instruction civique à Lucerne, M. M. Petitpierre, conseiller fédéral, a fait allusion à une consultation féminine, pour savoir si les femmes veulent voter, consultation dont on parle beaucoup et que demandent aussi bien des partisans que des adversaires du suffrage féminin.

Les milieux féministes, dans leur presque totalité, sont absolument opposés à ce mode de faire, pour des raisons pratiques et pour des raisons théoriques. Tout d'abord parce que cette consultation préalable est absolument illégale ; elle n'est prévue dans aucune de nos constitutions et elle n'a jamais été pratiquée. Elle n'aurait aucune force légale, et l'on ne peut que s'étonner d'entendre un juriste la recommander. Ce serait une voie illégale et qui, de plus, n'aurait aucune suite légale. La question devrait, quoiqu'il en soit, être posée aux électeurs et ce sont eux seuls, une fois de plus, qui décideraient du sort de plus d'un million de Suissesses.

Une consultation féminine, ce serait accuser encore la différence de traitement entre hommes et femmes. On ne demande pas aux jeunes gens de vingt ans s'ils veulent voter, ils reçoivent automatiquement leur carte civique. Les femmes demandent aussi à recevoir automatiquement leur carte civique, qu'elles veuillent ou ne veuillent pas voter. Personne n'est obligé de voter. Les Femmes feront ce qu'il leur plaira de ce droit et de ce devoir, que nous demandons depuis cinquante ans, en utilisant tous les moyens légaux possibles. Nous demandons-t-on si nous voulons payer des impôts ? Nous demandons-t-on si nous voulons obéir aux lois que nous n'avons pas faites et que nous n'avons pas votées ?

Nous repoussons également la consultation féminine pour des raisons pratiques, dont l'évidence crève les yeux. Cette consultation, si elle est honnêtement faite, doit être organisée exactement comme une votation fédérale ou cantonale, et non pas comme on l'a dit, par le Bureau fédéral de statistique, ce qui serait un comble ! Elle doit être précédée de l'établissement du registre civique des femmes, de convocations officielles dans chacune

des 3 000 communes du pays, de l'envoi ou de la remise d'une carte civique spéciale ; il faudra organiser des locaux de vote et faire la publicité nécessaire pour la votation, et ensuite dépouiller les bulletins dans les bureaux électoraux. Et pour obtenir un résultat qui ne sera d'aucune utilité, d'aucun effet sur la législation actuelle. Car quel que soit ce résultat, même si le 99 % des femmes le demandait, les électeurs voteront comme il leur plaira ; nous savons très bien, par de nombreux exemples, que l'électeur, même celui qui se dit suffragiste, vote non quand il est dans le local de vote.

Pour d'autres raisons pratiques encore, dont nous ne sommes pas fières, il faudrait que, dans cette consultation, la femme soit libre de voter comme il lui plaira, libre comme l'électeur l'est devant son bulletin. Or cela n'est pas. Dans notre demi-démocratie empreignée de l'idée de tolérance, du beau principe de la liberté d'opinion, des milliers de femmes ne sont pas libres. Leur mari, leur père leur défendent d'avoir une opinion favorable au vote des femmes. Cette affirmation, qui provoque l'étonnement, est malheureusement étayée par des faits peu reluisants. Celles — elles ne sont plus très nombreuses — qui ont recueilli des signatures pour la pétition de 1928-1929, demandant une révision de la Constitution fédérale — ont rencontré beaucoup de femmes qui ont refusé de signer parce que leur mari le leur défendait. Une d'elles a même confessé à la soussignée, travaillant à Lausanne — « Je serai battue si je vous donne mon nom... ». Et l'idée ne lui venait même pas de mentir et d'affirmer qu'elle n'avait pas signé, tant la femme est foncièrement honnête ! Ou tellement grande est sa soumission au mari !

Une autre preuve du peu de liberté d'opinion laissée à des femmes : nos sections pour le suffrage féminin possèdent des membres à qui nous ne devons envoyer aucune convocation, aucune circulaire, parce qu'elles ne veulent pas que leur père, que leur mari sache qu'elles sont partisans du suffrage féminin.

Mais oui, en Suisse, en l'an 1951 !

S. B.

NEUCHÂTEL

Mme Pierre de Rougemont, présidente de la section de Neuchâtel, nous communique que la série de conférences sur la *Structure politique de différents pays*, dont nous avions annoncé la liste et les dates dans notre dernier numéro constitue une sorte de cours d'un remarquable intérêt, étant donné la compétence et la valeur des orateurs appelés à enseigner le public. Nous espérons qu'on pourra fournir peut-être des notes qui permettraient d'offrir à nos lectrices, n'habitant pas Neuchâtel et ne pouvant bénéficier du cours — des articles documentaires de premier choix, publiés dans notre journal.

BERNE

Poursuivant son étude des partis politiques en Suisse, la section bernoise après avoir écouté, le mois dernier, M. Dürrenmatt, rédacteur en chef des *Basler Nachrichten*, parler de la nécessité des partis et des limites de leur action, a entendu, le 29 novembre, M. Max Nef-Steinlin, rédacteur à Berne, les entretenir des buts généraux et particuliers des divers partis.

Le Groupe romand tient séance le vendredi 30 novembre à la Monnaie (Bellevue) pour des *Débats publics*. Un certain nombre de rapporteurs : Mme Primault, Mme Strauss et Mme Buri, soutiendront ce postulat que la femme suisse ne désire pas le droit de vote, tandis que Mmes Berlincourt, Travelletti et Hohler affirmeront que la femme suisse a besoin du droit de vote.

LUCERNE

Le comité suffragiste a envoyé à ses membres une circulaire bien suggestive et il nous semble que nous devons y faire allusion ici. Cette idée nous paraît digne d'être reprise ailleurs. Il s'agit des cadeaux de Noël. Le comité invite les suffragistes à faire leurs achats chez les commerçants membres de l'association dont il donne la liste. Et je vous assure que le choix n'est pas restreint : objets d'art, céramique, fleurs, vêtements, papeteries, objets en caoutchouc, montres, antiquités, meubles, restaurants, etc.

Qui suivra l'exemple ?

(Suite des nouvelles de Genève)

qu'il vous soit prélevé 60 centimes par le fisc, d'agir dans une direction quelconque sans être obligé de consulter un catalogue de règlements et d'ordonnances...

On croit peut-être que cette lettre a été rédigée par quelque comité féministe ? afin de prouver aux femmes à quel point elles sont dépendantes des électeurs, si elles ne disposent pas de leurs droits politiques ?

Du tout, elle a été adressée, au moment des dernières élections genevoises par un parti politique à ses membres, pour leur montrer combien il était urgent d'user du bulletin de vote si l'on veut défendre la liberté individuelle de chacun.

Ce texte pourtant dit exactement ce que nous répétons inlassablement aux femmes pour leur faire comprendre, qu'en effet, dans un Etat fondé sur le principe démocratique, il faut que chaque citoyen joue le jeu afin qu'il y ait un véritable équilibre dans l'administration du pays. Nous regrettons que tant d'électeurs renoncent à jouer leur rôle, mais nous voudrions qu'on n'empêchât pas les femmes de jouer le leur, quand elles ont conscience de leur responsabilité. Aussi la réponse adéquate a-t-elle été adressée par le comité suffragiste genevois où l'on affirme entre autres :

... Nous ne sommes pas de ceux qui renoncent à s'occuper de politique en pensant que cela ne changera rien à rien. Nous savons que la politique s'empare de nous. Mais nous ne pouvons réagir parce que le moyen de le faire nous manque...

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONNE

Solidité - Élégance

5 % d'escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30